



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET :** CONVENTION POUR DÉCISION N° AU-19-048  
**L'ORGANISATION D'UN ATELIER EN DATE DU 17 JANVIER 2019**  
**REFLEXOLOGIE AVEC JOELLE JOUBERT LE 20/02/2019**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté N°4929 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Céline MARTIN

**CONSIDÉRANT** que Madame Joëlle JOUBERT, réflexologue, résidant au 10, rue de Bourges 93160 Noisy-le-Grand, s'engage à assurer pour le compte de la ville de Vincennes, l'organisation à titre gratuit de deux ateliers « Réflexologie » le mercredi 20 février 2019 de 10h à 12h et de 15h30 à 17h30 dans la salle de l'animation de l'Espace Pierre-Souweine situé au 70, rue de Fontenay à Vincennes, dans le cadre de « la semaine Zen » ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** une convention avec Madame Joëlle JOUBERT, réflexologue pour l'organisation, à titre gratuit, de deux ateliers « Réflexologie » le 20 février 2019 dans la salle de l'animation de l'Espace Pierre-Souweine situé au 70, rue de Fontenay à Vincennes, dans le cadre de « la semaine Zen ».

Pour extrait conforme,  
l'Adjointe au maire chargée des seniors, de la  
démocratie locale et de la vie des quartiers,

**Signé**

**Céline MARTIN**